

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU MARDI 7 NOVEMBRE 2023

Après avoir procédé à la désignation de Monsieur Christophe PERY en qualité de secrétaire de séance, le Comité syndical, qui s'est réuni à partir de 18 heures 30, à la salle de réunion de la station d'épuration située à MARIGNIER, a, à l'unanimité :

- Pris acte des informations communiquées par Monsieur le Président.
- Approuvé le procès-verbal de la séance du Comité syndical en date du 4 juillet 2023

➤ **COMPETENCE « ADMINISTRATION GENERALE »**

1° - Pris acte de l'élection de Monsieur Christian HENON, en qualité de 2e Vice-Président (e) de notre syndicat. (Délibération n° 2023-37).

2° - Décidé la création d'un emploi à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet, au service des finances, à compter du 1^{er} novembre 2023, afin de permettre la promotion d'un fonctionnaire de notre syndicat. (Délibération n° 2023-38).

3° - Approuvé la Décision Modificative n° 1, portant ouverture de crédits complémentaires sur l'exercice 2023, en dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal. (Délibération n° 2023-39).

➤ **COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »**

4° - Autorisé, Monsieur le Président, en tant que représentant du coordonnateur du groupement de commandes, à signer ledit marché avec le groupement d'entreprises composé du cabinet d'études MERLIN (mandataire) et des bureaux PMH et CTI pour un montant de : Tranche ferme : 407 907 € HT et Tranche optionnelle 1 : modélisation hydraulique : 19 550 € HT. (Délibération n°2023-40).

5°- Approuvé la Décision Modificative n° 1, portant ouverture de crédits complémentaires sur l'exercice 2023, en dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe assainissement collectif (Délibération n°2023-41)


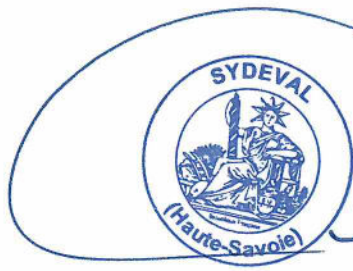
➤ **COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »**

6° - Approuvé les modalités de l'avenant n° 5 au marché susvisé, à intervenir entre notre syndicat et le groupement d'entreprises ARVALIA (Mandataire) / DB INGENIERIE. (Délibération n°2023-42).

7°- Approuvé la Décision Modificative n° 1, portant ouverture de crédits complémentaires sur l'exercice 2023, en dépenses de la section d'exploitation du budget annexe traitement des déchets. (Délibération n°2023-43).

Le contenu détaillé de ces délibérations est consultable dans les locaux du SYDEVAL.

Fait à THYEZ, le 10 Novembre 2023


Le Président,

Frédéric CAUL-FUTY.